THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 31
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 45

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
SCIEZ : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC001997
AOO-2022-44 (AJUR) - Prestations d'assurance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la Commande Publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT l'intérêt d'une procédure groupée entre Thonon Agglomération et le CIAS au regard de leurs fonctionnement très imbriqués,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 18 juillet 2022 publié sur les supports de publication suivants : le BOAMP, le JOUE, le profil acheteur et site Internet de la collectivité et le portail dématérialisé marchéspublics.info,
CONSIDERANT la décomposition du marché en 6 lots selon lot 1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers et risques annexes ; lot 2 Responsabilité civile générale ; lot 3 Responsabilité civile environnementale ; Lot 4 Protection juridique de l'établissement, des agents et des élus ; lot 5 Flotte de véhicules terrestres à moteur et auto-mission ; Lot 6 Risques statutaires des agents,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,
CONSIDERANT les décisions d'attribution prononcées par la commission d'appel d'offres réunie le 25 octobre 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'ensemble des 6 marchés publics, avec les compagnies d'assurance identifiées comme attributaires dans les conditions décrites dans le tableau suivant :

	Nombre d'offres	Assureur retenu	Note technique	Note Tarifaire	Note globale	Prime TTC
Dommages aux biens	2	GROUPAMA	19,37	20,00	19,62	22 802,67
Responsabilité civile	1	SMACL	19,57	20,00	19,74	139 545,52
Responsabilité environnementale	1	GROUPAMA	18,20	20,00	18,92	6 322
Protection juridique des agents et des élus	2	YVELLIN/ GROUPAMA PJ	20,00	20,00	20,00	8 261,54
Flotte automobile	3	SMACL	19,83	20,00	19,90	52 862,31
Risques statutaires	5	GRAS SAVOYE/ALLIANZ	19,74	20,00	19,84	264 207,67

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution desdits marchés publics.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités
M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance
M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC001998

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe zones d'activités - Crédits insuffisants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° CC001732 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022,
VU la délibération n° CC001858 du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 relative au vote du budget supplémentaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2022 pour ce budget,

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Zones d'Activités » 2022 en équilibre :

0 € en dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé ChapitrE	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Type
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	90	FIN	FINANCES-DRIS	ZA PLANBOI	- 1 500,00	Réel
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	90	FIN	FINANCES-DRIS	ZA PLANBOI	1 500,00	Réel
								0,00	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Zones d'activités » pour l'année 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC001999
BUDGET ANNEXE DECHETS ORDURES MENAGERES - Droit d'option à la TVA

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 260-2°, portant sur l'acquittement de la taxe sur la valeur ajoutée,

CONSIDERANT que par suite de l'acquisition par Thonon Agglomération sur le budget annexe Déchets Ordures Ménagères d'un local accueillant une activité de ressourcerie, l'exécution budgétaire de cette activité est prise en charge en totalité sur ce budget.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 46
CONTRE : 1 (Astrid BAUD-ROCHE)
ABSTENTION : 2 (Gil THOMAS et Thomas BARNET)

OPTE	pour le régime de la TVA concernant l'activité de la ressourcerie, au régime réel normal avec une périodicité trimestrielle, en vertu de dispositions de l'article 260-2° du CGI, pour les revenus et dépenses liés à l'activité de l'immeuble situé au lieu-dit « Au Vuarchet » 74200 Anthy-sur-Leman,
AUTORISE	M. le Président à accomplir les formalités nécessaires à la création de cette activité auprès du service des impôts des entreprises, ainsi que la création par le Service de Gestion Comptable de Thonon du code service correspondant sur le budget déchets ordures ménagères.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002000
DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 «FETES ET CEREMONIES»

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D 1617-19,
VU le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

CONSIDERANT que Mme la Trésorière Principale demande qu'une délibération précise les caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits répondent aux dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de récompenses sportives, culturelles, militaires, médailles du travail ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,
- les frais de restauration liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'événements ponctuels comme les fêtes de fin d'années...
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,

PRECISE que cette affectation vaut pour l'ensemble des budgets de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002001

CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES ENTRE LA VILLE DE THONON-LES-BAINS ET THONON AGGLOMERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la délibération n°202001121-22 du 21 novembre 2022 de la ville de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT que le transfert de compétence entraine le transfert à titre gratuit au bénéfice de l'EPCI des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés, il n'en demeure pas moins que l'agglomération bénéficiaire du transfert reste cependant redevable des charges de fonctionnement associées aux locaux et matériels mis à disposition (fluides, consommables, énergie, nettoyage, etc...),
CONSIDERANT les différentes prestations et occupations des locaux dont l'agglomération bénéficie de la part de la ville, et réciproquement.

M. le Président indique qu'il convient en conséquence de ce qui précède de poursuivre les modalités de refacturation existantes depuis 2017, par la signature d'une nouvelle convention cadre permettant le reversement annuel ainsi avancé par une partie au bénéfice de l'autre du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la convention relative au reversement des frais entre l'Agglomération et la Ville de Thonon-les-Bains, dont un exemplaire restera joint en annexe,
AUTORISE	M. le Vice-Président « Synthèse et prospectives budgétaires, commande publique et mutualisation » à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002002
ADMISSIONS EN NON VALEUR 2022 - Budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M14.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

CONSIDERANT que l'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous.

ANNEE	TITRE		objet pièce	Montant reste à recouvrer
2020	T-1	BARRE Caroline	300	76,95
2019	T-335	BARRE Caroline	94	123,3
2020	T-7	BARRE Caroline	300	190,2
2020	T-185	BARRE Caroline	86	145,95
2020	T-8	BLEDNYKH Patricia	300	140
2019	T-338	BLEDNYKH Patricia	94	802,08
		TOTAL		1478,48

CONSIDERANT qu'aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 1478.48 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatives à cette affaire,
PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

07 DEC. 2022

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002003
ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2022 - Budget annexe eau potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M49.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

CONSIDERANT que l'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur du Budget annexe Eau potable sont définis dans les tableaux joints en annexe,
CONSIDERANT qu'aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet, sur le budget annexe Eau Potable.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	l'admission en non-valeur d'une partie des créances jointes en annexe pour une somme totale de 40 223,19 €, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
AUTORISE	M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
PRECISE	que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget annexe de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002004
ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2022 - Budget annexe assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU l'instruction comptable M49.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

CONSIDERANT que l'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur du Budget annexe Assainissement sont définis dans les tableaux joints en annexe,
CONSIDERANT qu'aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet sur le budget annexe Assainissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 46 463,89 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
AUTORISE	M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
PRECISE	que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

THONON AGGLOMERATION

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002005

ADMISSIONS EN NON VALEUR 2022 - Budget annexe déchets ordures ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M14.

En vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite.

CONSIDERANT que l'objet et le montant des titres à admettre en non-valeur du Budget annexe déchets - ordures ménagères sont définis dans les tableaux ci-dessous.

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
Association	2020	T-471	7588-812-	APE EXCENEVEX YVOIRE	18
Association	2020	T-472	7588-812-	APEI FOYER DE VIE	21
Société	2020	T-473	7588-812-	ARBERI DECO	18
Société	2020	T-474	7588-812-	ASL SOLUTION	18
Société	2020	T-543	7588-812-	DUBOIS COUVERTURE	23
Particulier	2021	T-671	7588-812-	DURDILLY Laura	25
Association	2020	T-402	7588-812-	IME TULLY	25
Particulier	2021	T-18	7588-812-	MARINI Jean Francois	17,25
Société	2021	T-72	7588-812-	PEGA	18
Particulier	2021	T-816	7588-812-	PEREZ Stephane	25
Société	2021	T-415	7588-812-	PHIL MULTI TRAVAUX	18
Société	2021	T-277	7588-812-	RENO LEMAN	23,88
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	T-399	7588-812-	RUSU EMIL DOREL Noble	18
Société	2021	T-104	7588-812-	SARI ENTREPRISE GENE	18
Société	2021	T-349	7588-812-	TECHNI SPA PISCINE	18
				TOTAL	304,13

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence	Imputation	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
Société	2020	T-468	7588-812	ALPES RENOVE	55
Société	2021	T-382	7588-812	BEL ONGLE	55
Société	2021	T-164	7588-812	CHAVANNE	0,08
Société	2021	T-379	7588-812	JR MACONNERIE	55
Société	2021	T-52	7588-812	MB RF	36
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	T-55	7588-812	NEJAM FARID0 Meca Dom	18
Société	2021	T-255	7588-812	NOBLESSE CONSTRUCTION	18
				TOTAL	237,08

CONSIDERANT qu'aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Conseil Communautaire de statuer sur l'admission en non-valeur d'une partie des créances susvisées, les crédits nécessaires ayant été ouverts à cet effet sur le budget annexe déchets - ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'admission en non-valeur d'une partie des créances pour une somme globale de 541.21 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatives à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget annexe de l'exercice en cours à l'imputation 6541 – Créances admises en non-valeur.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

07 DEC. 2022

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002006

CRÉANCES ÉTEINTES 2022 - Budget annexe eau potable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M49,
VU les états des créances éteintes produits par Madame le Comptable Public ci-dessous,

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par Madame le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable,
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le Budget annexe Eau Potable.

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	75	2	17,73	17,73	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. JAGHMIM HASSAN
		2022	75	3	3,59	3,59	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2022	75	4	10,07	10,07	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2022	75	1	21,81	21,81	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	4	9,57	9,57	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS DISTRIBUTION
		2020	258	6	9,58	9,58	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	7	15,02	15,02	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	5	4,53	4,53	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	2	16,52	16,52	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	3	3,49	3,49	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	258	1	65,35	65,35	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	464	5	46,00	46,00	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. GEORGEON NICOLAS
		2021	464	3	3,21	3,21	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	464	2	10,82	10,82	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	464	1	64,14	64,14	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	464	4	6,27	6,27	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	586	1	173,86	173,86	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. TRINCAT GERALDINE
		2020	586	2	29,34	29,34	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	586	3	8,69	8,69	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	586	5	67,32	67,32	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2020	586	4	17,00	17,00	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	725	1	48,95	48,95	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. DEMARTHE REGIS
		2021	725	2	8,26	8,26	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	725	3	2,45	2,45	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.

THONON
agglomération

		2021	725	4	4,79	4,79	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	725	5	63,39	63,39	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	725	6	24,00	24,00	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1117	5	13,28	13,28	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. GEORGEON NICOLAS
		2021	1117	3	0,76	0,76	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1117	2	2,56	2,56	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1117	6	24,00	24,00	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1117	1	15,19	15,19	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1117	4	1,49	1,49	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1157	3	3,80	3,80	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. SARL LA FERME DU CHATEAU
		2021	1157	4	38,34	38,34	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1157	2	12,82	12,82	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1157	1	75,96	75,96	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1158	2	29,34	29,34	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1158	4	38,34	38,34	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1158	1	173,86	173,86	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1158	3	8,69	8,69	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1225	2	5,41	5,41	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. OUTIKHSI OMAR
		2021	1225	4	3,14	3,14	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1225	5	71,81	71,81	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1225	1	32,07	32,07	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1225	3	1,60	1,60	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1394	4	39,27	39,27	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA
		2021	1394	2	67,79	67,79	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1394	5	71,06	71,06	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1394	3	20,09	20,09	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	1394	1	401,74	401,74	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2263	4	0,99	0,99	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS PARQUET
		2021	2263	3	0,36	0,36	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2263	2	1,71	1,71	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2263	1	6,76	6,76	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2263	5	5,53	5,53	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2702	2	25,11	25,11	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. TRINCAT HERALDINE
		2021	2702	5	69,38	69,38	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2702	1	143,48	143,48	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2702	3	7,17	7,17	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2702	4	14,03	14,03	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	2765	2	8,58	8,58	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. MAEVA FLEURS
		2021	2765	1	15,33	15,33	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	4296	4	41,25	41,25	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA

THONON
agglomération

		2021	4296	1	422,00	422,00	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	4296	5	66,57	66,57	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	4296	2	73,85	73,85	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	4296	3	21,10	21,10	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	5264	2	1,42	1,42	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CORDONNERIE LEMAN
		2021	5264	1	5,63	5,63	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. SERVICE
		2021	5264	5	10,95	10,95	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	5264	3	0,30	0,30	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2021	5264	4	0,83	0,83	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2015	703200000203	1	465,04	465,04	22/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. AC CONSTRUCTION
		2019	703200000240	1	4,90	4,90	04/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. MAISONS ET CIE SAS
		2019	703200000240	3	2,73	2,73	04/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200000240	5	96,00	96,00	04/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200000240	4	17,06	17,06	04/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200000240	2	1,35	1,35	04/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2014	703200000303	1	796,80	796,80	08/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. FRANCE CONSTRUCTION PROMOTION SARL
		2018	703200001731	2	5,81	5,81	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. LAMOUR PATRICK
		2018	703200001731	3	1,60	1,60	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2018	703200001731	5	39,10	39,10	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2018	703200001731	4	3,25	3,25	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2018	703200001731	1	32,07	32,07	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002213	1	106,34	106,34	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA
		2019	703200002213	3	5,32	5,32	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002213	2	17,95	17,95	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002213	5	63,85	63,85	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002213	4	10,40	10,40	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002306	2	7,41	7,41	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. LAMOUR PATRICK
		2019	703200002306	5	65,28	65,28	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002306	1	43,89	43,89	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002306	4	4,29	4,29	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2019	703200002306	3	2,19	2,19	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud.
		2012	715963710032	1	1 176,27	1 176,27	08/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. FRANCE CONSTRUCTION SARL

TOTAL CREANCES ETEINTES 2022 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : 5 819,39 EUROS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant total de 5 819,39 euros,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2022 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Annexe Eau Potable au compte 6542 – Créances éteintes.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002007

CRÉANCES ÉTEINTES 2022 - Budget annexe assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M49,
VU les états des créances éteintes produits par Madame le Comptable Public ci-dessous.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par Madame le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable,
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le Budget Annexe Assainissement,

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	67	1	95,67	95,67	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. JAGHMIM HASSAN
		2019	110	1	218,63	218,63	25/10/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. C PIZZA ET PATISSERIE SARL
		2018	235	1	26,41	26,41	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS DISTRIBUTION
		2015	351	1	66,16	66,16	16/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. JM DECOUVERTE SARL
		2021	459	1	130,42	130,42	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. GEORGON
		2022	559	1	65,45	65,45	26/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. E DRIVER FORMATIONS
		2021	686	1	125,48	125,48	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. DEMARTHE REGIS
		2020	831	1	94,57	94,57	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS DISTRIBUTION
		2021	1100	1	33,08	33,08	01/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. GEORGON
		2021	1131	1	155,22	155,22	22/08/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. LA FERME DU CHATEAU
		2018	1134	1	81,51	81,51	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. LAMOUR PATRICK
		2020	1136	1	300,84	300,84	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. TRINCAT GERALDINE
		2019	1136	1	207,31	207,31	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA
		2019	1180	1	122,81	122,81	03/06/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. LAMOUR PATRICK
		2021	1189	1	109,99	109,99	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. OUTIKHNSI OMAR
		2021	1336	1	617,61	617,61	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA
		2017	1433	1	49,31	49,31	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS DISTRIBUTION
		2021	2041	1	19,89	19,89	27/09/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CHABLAIS PARQUET
		2021	2574	1	260,96	260,96	12/05/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. TRINCAT GERALDINE
		2021	2634	1	160,50	160,50	06/12/2021 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. MAEVA FLEURS EURL
		2021	4465	1	641,34	641,34	23/03/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CAMARA IBRAHIMA
		2021	5235	1	29,27	29,27	22/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. CORDONERIE LEMAN SERVICE
		2013	701200000006	1	5 731,61	5 731,61	08/02/2022 : Assignation redress. jud./liquid. Jud. FRANCE CONSTRUCTION PROMOTIONS

TOTAL DES CREANCES ETEINTES – BUDGET ASSAINISSEMENT : 9 344,04 EUROS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 9 344, 04 euros,

THONON
agglomération

AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,

PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2022 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe Assainissement au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CA THONON AGGLOMERATION

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002008

CREANCES ETEINTES 2022 - Budget annexe Déchets Ordures Ménagères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
VU les instructions comptables M14,
VU les états des créances éteintes produits par Madame le Comptable Public ci-dessous.

CONSIDERANT que les différentes procédures de recouvrement engagées par Madame le Comptable Public n'ont pu aboutir pour raisons d'insuffisance d'actif, de créancier insolvable ou introuvable,
CONSIDERANT le caractère irrécouvrable des créances concernées sur le Budget annexe Déchets Ordures Ménagères.

NUM_TITRE	EXERCICE	DEBITEUR	MONTANT	RAR_PRINCIPAL
27	2021	LA FERME DU CHATEAU	36 €	36 €
50	2021	MAEVA FLEURS	72 €	72 €
105	2019	MAISONS ET CIE	15 €	15 €
106	2019	MAISONS ET CIE	45 €	45 €
221	2021	LA FERME DU CHATEAU	16 €	16 €
240	2021	MAEVA FLEUR	68 €	68 €
248	2018	MAISONS ET CIE	107 €	107 €
340	2018	MAISONS ET CIE	56 €	56 €
479	2018	MAISONS ET CIE	30 €	30 €
512	2018	MAISONS ET CIE	15 €	15 €
TOTAL				**460 Euros**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 460.00 euros,
AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2022 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe ordures ménagères au compte 6542 – Créances éteintes.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002009
MOTION SUR LES FINANCES LOCALES

CONSIDERANT que l'inflation, estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€,

CONSIDERANT que les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités ; l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoutant une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour les collectivités,

CONSIDERANT qu'après 4 ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal,

CONSIDERANT que les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparables à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités,

CONSIDERANT que ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités n'étant pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuant au contraire à limiter le déficit public,

CONSIDERANT que les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites. Depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB),

CONSIDERANT que face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages,

CONSIDERANT que face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie,

CONSIDERANT que dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE la présente motion : « Le Conseil Communautaire exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de Thonon Agglomération, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population »,

SOUTIENT Les positions de l'Association des Maires de France, à savoir :

- INDEXER la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros.

La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- MAINTENIR l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés),

- SOIT RENONCER à la suppression de la CVAE, SOIT REVOIR les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires ; la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.
  Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec des associations d'élus, la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- RENONCER à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposées aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- REINTEGRER les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- RENOVER les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, Thonon Agglomération demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».
  Thonon Agglomération demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'Etat et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles. Dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations,

SOUTIENT Les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus, concernant la crise énergétique, à savoir :

- CREER un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

THONON
agglomération

- PERMETTRE aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- DONNER aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV), c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence, quels que soient leur taille ou leur budget,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie ainsi qu'aux parlementaires du Département.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002010

PLH - OPAH - Appel à projets copropriétés n°2 - Candidatures retenues

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération CC000513 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 juillet 2019 portant sur le PARC ANCIEN – validation dispositifs,
VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,
VU la délibération n°CC001676 du conseil communautaire de Thonon Agglomération du 22 février 2022, portant sur l'ajustement du règlement communautaire des aides financières à destination des particuliers.
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2022.

CONSIDERANT la convention d'OPAH de Thonon Agglomération signée le 1er avril 2020,
CONSIDERANT la session octobre 2022 de l'Appel à projets pour un accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique des copropriétés datant d'avant 1980 lancé par Thonon Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH,
CONSIDERANT l'analyse des candidatures établie selon les critères de sélection prévus dans le dossier d'Appel à projets,
CONSIDERANT l'avis de la commission d'examen des candidatures réunie le 20 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ARRÊTE	la liste des copropriétés lauréates de l'Appel à projet n°2 « copropriétés », à savoir : La COLINIERE, Les HERMONES, Le NEMOURS, Le RICHELIEU à THONON-LES-BAINS,
INTEGRE	à cette liste la copropriété LA CADENELLE à THONON-LES-BAINS dans le cas d'un désistement de l'une des copropriétés de la session 1,
AUTORISE	M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002011
OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1986 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986,
VU le décret n°2014-1334 du 5 novembre 2014 relatif aux observatoires locaux des loyers,
VU l'arrêté du 10 novembre 2014 relatif aux observatoires locaux des loyers,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

CONSIDERANT que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a rendu obligatoire la mise en place d'observatoires locaux des loyers au sein des zones tendues, soumises à la taxe sur les logements vacants,
CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 17 novembre 2022,

En France, 28 unités urbaines sont concernées par cette obligation, dont 3 situées en Haute-Savoie : celles d'Annecy, de Genève - Annemasse et de Thonon-les-Bains. Ces trois unités urbaines couvrent 52 communes en Haute-Savoie et 6 communes dans l'Ain, appartenant à 12 EPCI.

Pour Thonon Agglomération, 7 communes sont concernées par cette obligation : Allinges, Anthy/Léman, Armoy, Excenevex, Margencel, Sciez et Thonon, mais l'extension de l'observatoire aux 25 communes de l'agglomération serait envisageable dans un second temps.

L'observatoire local des loyers est un outil d'aide à la décision en matière de politique publique de l'Habitat. Il permet de recenser et étudier les montants des loyers du parc privé et de mieux connaître et suivre les évolutions du marché locatif.

La méthode de collecte et traitement des données est définie par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL). Elle garantit une méthode de travail transparente avec des résultats fiables et comparables. Les résultats des observatoires sont accessibles au grand public et publiés annuellement.

Règlementairement, seule l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) peut porter ce projet en Haute-Savoie.

L'ADIL et l'Etat ont réuni l'ensemble des partenaires en comité de pilotage le 9 septembre 2022. L'intérêt des partenaires pour la création d'un observatoire des loyers à l'échelle des 3 unités urbaines a été acté.

Pour alimenter l'observatoire chaque année, un important travail de collecte et de traitement des données est à réaliser. En plus des données collectées auprès des professionnels de l'immobilier, il s'agira de compléter avec des données des biens loués directement par des particuliers à travers des enquêtes téléphoniques. Dans cet objectif, l'ADIL prévoit de recruter un chargé d'études et de mandater des prestataires spécialisés.

Le budget prévisionnel en année pleine est estimé à 150 000 €. Le financement de l'observatoire est assuré par l'Etat et les collectivités adhérentes. La participation annuelle de Thonon Agglomération se situerait entre 5 015 € et 6 237 € (sans sur collecte) en fonction du montant définitif de la subvention de l'Etat et du nombre de collectivités adhérentes.

Pour pouvoir commencer le travail de collecte en 2022, un budget prévisionnel de 106 000 € a été établi, avec une participation de Thonon Agglomération qui s'élèverait au maximum à 5 392€.

THONON
agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	l'adhésion de Thonon Agglomération à l'observatoire local des loyers de Haute-Savoie porté par l'ADIL 74,
ATTRIBUE	à l'ADIL une subvention maximale de 5 392€ pour l'année 2022,
APPROUVE	la convention ci-joint pour l'année 2022,
AUTORISE	Le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
PRECISE	que cette subvention sera versée en totalité après publication de la délibération et que son montant sera imputé sur le chapitre 611 du budget primitif 2022.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002012

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Co-financement d'un Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

CONSIDERANT que Thonon Agglomération, dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, encourage les actions concourant à la prévention des violences intrafamiliales, et plus globalement à un meilleur accueil et suivi des victimes.
CONSIDERANT que l'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie, par les missions qu'il exerce, se trouve à l'interface entre l'action policière et la prise en charge sociale et contribue à un repérage précoce des personnes en situation de fragilité ainsi qu'à une meilleure coordination des différentes prises en charge facilitant le parcours des victimes,
CONSIDERANT que l'association A.V.I.J. (Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire) des Savoie a recruté un intervenant social pour exercer ses missions au sein du Commissariat de Thonon et au sein de la brigade de Gendarmerie de Douvaine.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	Le projet de convention ci-joint, précisant les modalités de mise en œuvre et de financement d'un poste d'intervenant social en Commissariat et Gendarmerie à temps plein sur le territoire pour l'année 2022,
AUTORISE	M. le Président à signer la convention, et tout document s'y rapportant,
AUTORISE	Le versement d'une subvention de 18 000 € à l'association A.V.I.J. des Savoie selon les modalités décrites dans la convention correspondante.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

07 DEC. 2022

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002013

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA REGION

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le Code de l'éducation,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'arrêté n° PREFDRCLBCLB-2018-0038 du 25 juillet 2018 portant dissolution du SIBAT,
VU la délibération du 06 avril 2021 n°CC001203 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CONSIDERANT que l'avenant proposé ne modifie pas la nature de la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	M. le président à signer l'avenant n°2 modificatif portant sur l'annexe financière de la convention de coopération intermodale passée entre la Région et Thonon Agglomération,
DONNE	toutes délégations utiles à M. le Président pour mener à bien la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002014

COMMANDE PUBLIQUE / APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2022-41 (MOB) – Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des arrêts de bus - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions des articles R. 2124-2, R. 2161-2 et suivants et R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT la volonté de réaliser les travaux de sécurisation des arrêts de bus et la nécessité de confier cette mission à une maîtrise d'œuvre externe,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique en date du 3 août 2022,
CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre avec maximum de 600 000 € HT donnant lieu à l'émission de bons de commandes en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence du 3 août 2022 publié sur les supports de publication du BOAMP, JOUE, le profil d'acheteur https://mp74.aws-achat.info et le site internet de l'agglomération thononagglo.fr,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection des offres du règlement de consultation,
CONSIDERANT le résultat du classement des offres,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 octobre 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE	M. le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution administrative, technique et financière au groupement d'entreprises CANEL Infrastructure Ingénierie (Siret 812 651 974 00014), CANEL Géomètre Expert et IMEOS Ingénierie,
PRECISE	que l'entreprise CANEL Infrastructure Ingénierie (C2i) est désignée mandataire du groupement,
PRECISE	que la durée du marché débute à compter de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2027,
PRECISE	que la rémunération du maitre d'œuvre est fixée par application d'un taux fixe basé sur le coût de référence des travaux selon la nature des arrêts de bus à l'issue du résultat de la consultation des entreprises (mission ACT). En outre, le bordereau de prix unitaire s'appliquera en cas de réunion ponctuelle.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

07 DEC. 2022

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002015

CONVENTION DE CO-MATRISE D'OUVRAGE ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA COMMUNE D'EXCENEVEX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention annexée à la présente délibération.

CONSIDERANT le projet de sécurisation de la qualité des eaux de baignade initié par la commune d'Excenevex,
CONSIDERANT que ce projet implique la modification d'ouvrages pluviaux de compétence communautaire,
CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions d'exercice de la maitrise d'ouvrage.

Il convient donc de désigner, par convention, le maitre d'ouvrage de l'opération et les modalités d'exploitation ultérieures des ouvrages.

Chrystelle BEURRIER ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la commune d'Excenevex pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
AUTORISE Mme le Maire d'Excenevex à signer et notifier les marchés de travaux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CA THONON AGGLOMERATION

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017)
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002016

COMMANDE PUBLIQUE / PROCEDURE ADAPTEE - MARCHE DE TRAVAUX L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES VOIRONS A BALLAISON SUR LA RD 20 - Attribution des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-3,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° C001902 du 19 juillet 2022 autorisant le groupement de commandes pour cette opération entre Thonon Agglomération, la commune de Ballaison et le SYANE,
VU les termes de la convention de groupement de commande, signée des 3 parties.

CONSIDERANT l'avis de la commission de groupement réunie le 15 novembre 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE	l'avis de la commission de groupement attribuant le marché à l'entreprise Colas pour un montant global Thonon Agglomération de 248 855.62 euros HT,
AUTORISE	M. le Président à signer le marché, et tous les documents afférents dans le cadre de son exécution administrative, technique et financière, pour un montant global de 248 855.62 € HT, selon les termes de la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002017

APPROBATION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT SUR LE PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU ET DES RIVES DU LAC DU BASSIN VERSANT DU SUD-OUEST LEMANIQUE

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'article L.211-7 du Code de l'Environnement autorisant les collectivités territoriales à entreprendre l'étude et l'exécution des interventions présentant un caractère d'intérêt général,
VU les articles R.214-88 à 103 du Code de l'Environnement relatifs aux opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes,
VU le plan de gestion des cours d'eau et des rives du sud-ouest lémanique ci-joint.

CONSIDERANT l'arrivée à échéance (septembre 2022) de la Déclaration d'Intérêt Général précédente (DIG) précédente,
CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de disposer d'une DIG pour intervenir sur les cours d'eau.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le plan de gestion des cours d'eau et des rives du lac du bassin versant du sud-ouest lémanique,
AUTORISE	M. le Président à déposer auprès des services de l'Etat une Déclaration d'Intérêt Général et à procéder à l'enquête publique nécessaire,
AUTORISE	M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Déclaration d'Intérêt Général.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002018

CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS SUR LE DOMAINE DE THENIERES

VU l'Aménagement de la forêt de Thénières (2014-2033) validé par arrêté préfectoral du 24 mars 2016,
VU la convention ci-jointe relative à l'exploitation groupée de bois Thonon Agglomération 4-5 enregistrée sous le numéro 884522E028.

CONSIDERANT cette coupe nécessaire dans un objectif de production et également d'accueil du public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la réalisation de la coupe de bois sur les parcelles 4 et 5 de la forêt de Thénières,
APPROUVE	la mise à disposition des bois concernés sur pied à l'ONF pour une vente en bois façonnés,
AUTORISE	M. le Président à signer la présente convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD donne pouvoir à M. Claude MANILLIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002019

CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE D'UN CHARGÉ DE DEVELOPPEMENT ENS

VU le deuxième Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2016-2022) approuvé le 4 juillet 2016 par le Conseil départemental de la Haute-Savoie,
VU la proposition de convention d'animation Espaces naturels sensibles entre le Département de la Haute-Savoie et Thonon Agglomération sur la période 2022-2028, ci-jointe.

CONSIDERANT les études stratégiques en cours au sein du service Protection et Gestion du Milieu Naturel qui doivent permettre d'aboutir dès 2023 à l'émergence d'un contrat de territoire,
CONSIDERANT la démarche du Département de la Haute-Savoie d'accompagner les collectivités au plus près pour leur apporter son soutien, notamment en assurant les moyens humains nécessaires à l'animation territoriale des contrats de territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la convention d'animation Espaces naturels sensibles entre le Département de la Haute-Savoie et Thonon Agglomération sur la période 2022-2028, ci-jointe,
AUTORISE	M. le Président à signer cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 07 DEC. 2022
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 07 DEC. 2022

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 novembre 2022 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 23/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER (est arrivé à la délibération 2017), Mme Anne MAGNIEZ (est arrivée à la délibération 2007), M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 1999)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est arrivée à la délibération 1999)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée à la délibération 1999)
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE représentée par Mme Marie-Christine MICHAUD
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1998), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, M. Thomas BARNET, Mme Astrid BAUD-ROCHE
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :
ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS, Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
ARMOY : M. Patrick BERNARD donne pouvoir à M. Joseph DEAGE
DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPI, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER (est parti après la délibération 2019)
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON
agglomération

N° CC002020

COMMANDE PUBLIQUE / SERVICE DECHETS - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2022-45 (DEC) — COLLECTE DU FLUX MULTIMATERIAUX EN APPORT VOLONTAIRE - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la Commande Publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la Loi sur la Transition Energétique du 17 août 2017 instaurant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques au 1er janvier 2023, venant modifier ainsi le flux emballages et le flux papier et créant un nouveau flux de collecte,
CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle prestation de collecte en apport volontaire pour ce nouveau flux,
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 20 septembre 2022 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;
CONSIDERANT l'allotissement de la consultation en 3 lots caractérisés par un découpage en 3 secteurs géographiques,
CONSIDERANT la durée maximale des 3 lots du marché de 4 ans (sur la base d'une période initiale ferme de 2 ans reconductible tacitement 2 fois 1 an),
CONSIDERANT que la consultation prévoyait : une offre de base répondant à l'ensemble des exigences du cahier des charges et une offre variante libre autorisée,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,
CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2022 et qui propose de retenir l'offre variante n°2 de la société Ortec pour les 3 lots.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 1 du marché AOO-2022-45(DEC) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise Ortec Environnement, 19 avenue des Genévriers, 74200 THONON-LES-BAINS, pour la variante n° 2, constituée d'un prix unitaire, lié à la densité collectée et évaluée trimestriellement, pour un montant estimatif présenté dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 2 du marché AOO-2022-45(DEC) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise Ortec Environnement, 19 avenue des Genévriers, 74200 THONON-LES-BAINS, pour la variante n° 2, constituée d'un prix unitaire, lié à la densité collectée et évaluée trimestriellement, pour un montant estimatif présenté dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Président à signer le lot 3 du marché AOO-2022-45(DEC) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, attribué à l'entreprise Ortec Environnement, 19 avenue des Genévriers, 74200 THONON-LES-BAINS, pour la variante n° 2, constituée d'un prix unitaire, lié à la densité collectée et évaluée trimestriellement, pour un montant estimatif présenté dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leurs offres, selon la courbe ci-dessous, aux quantités réellement exécutées.

THONON
agglomération

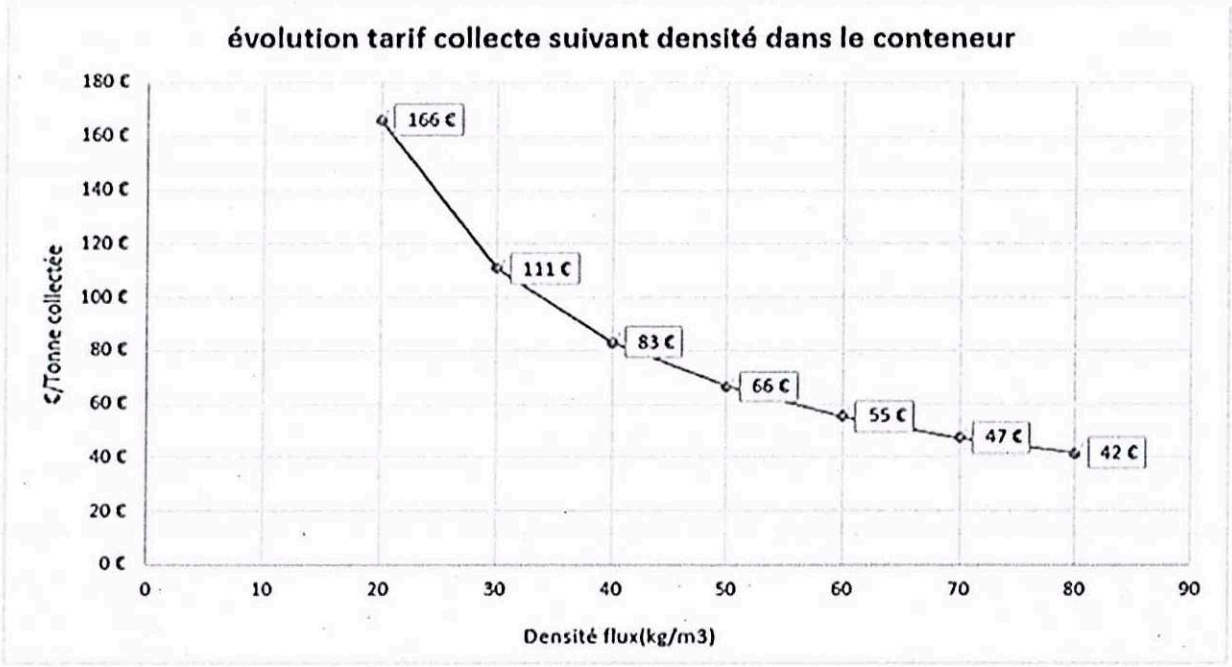

Prix évalué pour une densité proche de 35 kg/m3	Titulaire	Prix unitaire €HT / tonne	Tonnages estimés pour la durée du marché	Coûts estimatifs pour la durée du marché €HT	TVA 5.5%	**Coûts estimatifs pour la durée du marché €TTC**
LOT 1	ORTEC	111.00 €	3 806	422 466.00 €	23 235.63 €	**445 701.63 €**
LOT 2	ORTEC	111.00 €	2 926	324 786.00 €	17 863.23 €	**342 649.23 €**
LOT 3	ORTEC	111.00 €	2 540	281 940.00 €	15 506.70 €	**297 446.70 €**
TOTAL						**1 085 797.56 €**

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CA THONON AGGLOMERATION

0 7 DEC. 2022

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 7 DEC. 2022